



PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DE LA PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME**

**Recueil spécial n° 14 - Mars 2006**

**du 30 mars 2006**

**AGENCE REGIONALE DE L'HOSPITALISATION**

**Schéma régional de l'organisation sanitaire de Haute-Normandie**

**Sommaire**

1.	Agence régionale de l'hospitalisation .....	2
1.1.	Direction.....	2
	06-0238-Arrêté du 30 mars 2006 fixant le Schéma Régional de l'Organisation Sanitaire de Haute-Normandie.....	2

Le texte est consultable dans son intégralité :

Sur le site internet de l'agence régionale d'hospitalisation

. <http://www.parhtage.sante.fr>

- . à l'ARH de Haute-Normandie : 38 bis, rue Verte à Rouen
- . à la DRASS de Haute-Normandie - Immeuble "Le Mail" - 31, rue Malouet à Rouen
- . à la DDASS de Seine-Maritime - Immeuble "Le Mail" - 31, rue Malouet à Rouen
- . à la DDASS de l'Eure - 18, boulevard Georges Chauvin à Evreux

# 1. Agence régionale de l'hospitalisation

## 1.1. Direction

### 06-0238-Arrêté du 30 mars 2006 fixant le Schéma Régional de l'Organisation Sanitaire de Haute-Normandie

AGENCE RÉGIONALE  
DE L'HOSPITALISATION  
DE HAUTE-NORMANDIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ  
fixant le schéma régional d'organisation sanitaire de Haute-Normandie

**Le directeur  
de l'agence régionale de l'hospitalisation  
de Haute-Normandie**

**VU** le code de la santé publique et notamment les articles L.6115-3, L.6121-1 à L.6121-3, L.6121-9, L.6131-2, R.6121-1 à R.6121-3, R.6131-11 et D.6121-6 à D.6121-10 ;

**VU** l'arrêté en date du 16 décembre 2005 du directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation de Haute-Normandie, fixant le ressort territorial des conférences sanitaires ;

**VU** l'avis de la conférence sanitaire du territoire de santé de Rouen-Elbeuf, en sa séance du 10 mars 2006 ;

**VU** l'avis de la conférence sanitaire du territoire de santé de Dieppe, en sa séance du 13 mars 2006 ;

**VU** l'avis de la conférence sanitaire du territoire de santé du Havre, en sa séance du 15 mars 2006 ;

**VU** l'avis de la conférence sanitaire du territoire de santé d'Evreux-Vernon, en sa séance du 17 mars 2006 ;

**VU** l'avis du comité régional de l'organisation sanitaire, en sa séance du 23 mars 2006 ;

**VU** l'avis du comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale, en sa séance du 24 mars 2006 ;

**VU** l'avis de la commission exécutive de l'agence régionale de l'hospitalisation de Haute-Normandie, en sa séance du 29 mars 2006 ;

ARRÊTE

#### ARTICLE 1 :

Le présent arrêté fixe le schéma régional d'organisation sanitaire de Haute-Normandie.

Ce document est consultable soit sur le site internet de l'ARH de Haute-Normandie (<http://www.parhtage.sante.fr>), soit sur place :

à l'ARH de Haute-Normandie – 38 Bis Rue Verte à Rouen  
à la DRASS de Haute-Normandie – Immeuble Le Mail – 31 Rue Malouet à Rouen  
à la DDASS de Seine-Maritime – Immeuble Le Mail – 31 Rue Malouet à Rouen  
à la DDASS de l'Eure – 18 Boulevard Georges Chauvin à Evreux.

**ARTICLE 2 :**

L'arrêté du directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation du 13 juillet 1999 portant schéma régional d'organisation sanitaire est abrogé ainsi que l'arrêté du 12 juillet 2002 relatif aux équipements lourds, l'arrêté du 19 avril 2004 relatif aux soins palliatifs et l'arrêté du 29 avril 2005 relatif à l'insuffisance rénale chronique.

**ARTICLE 3 :**

Le présent schéma est révisable en tout ou partie à tout moment. Il est réexaminé au moins tous les cinq ans.

**ARTICLE 4 :**

Le schéma régional d'organisation sanitaire peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé, conformément à l'article L.6122-10-1 du code de la santé publique, et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 5 :**

Le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation de Haute-Normandie, le directeur régional des affaires sanitaires et sociales de Haute-Normandie, les directeurs départementaux des affaires sanitaires et sociales de la Seine-Maritime et de l'Eure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié, conformément à l'article R.6121-3 du code de la santé publique, au recueil des actes administratifs des départements de la Seine-Maritime et de l'Eure.

Fait à Rouen, le 30 mars 2006

Le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation de Haute-Normandie

Christian DUBOSQ